



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

- N°20.3 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_203-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) 2025 – Travaux du Centre d'Art Contemporain (CAC) – le Creux de l'enfer - budget PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2025 – TRAVAUX DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) – LE CREUX DE L'ENFER - BUDGET PRINCIPAL

- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme/crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;
- Considérant qu'il existe encore des engagements non soldés pour cette opération ;

Centre d'Art Contemporain (CAC) "Le Creux de l'Enfer"											
Opération 107											
Coût total opération :	3 314 028,87 €										
Autorisation de programme votée :	3 314 028,87 €										
Total subventions notifiées :	1 000 000,00 €										
	700 000,00 € DRAC										
	300 000,00 € Conseil Régional AURA CPER 21-27										
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations 2024	TOTAL REALISE AU 31/12/2024	Solde de l'opération à réaliser	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	3 314 028,87 €	1 789 403,20 €	1 972 002,05 €	1 342 026,82 €	1 342 026,82 €						3 314 028,87 €
Recette : Chapitre 13	1 000 000,00 €	389 517,00 €	590 517,00 €	409 483,00 €	409 483,00 €		- €				1 000 000,00 €
DRAC	700 000,00 €	246 982,00 €	456 982,00 €	243 018,00 €	243 018,00 €		- €				700 000,00 €
Conseil Régional AURA CPER 21-27	300 000,00 €	123 535,00 €	133 535,00 €	166 465,00 €	166 465,00 €						300 000,00 €
Recette : Autofinancement	1 770 395,57 €	1 393 341,29 €	1 351 531,53 €	418 064,04 €	639 010,12 €	220 146,08 €	- €				1 770 395,57 €
Recette : FCTVA	543 633,30 €	15 544,91 €	29 953,52 €	513 679,78 €	293 533,70 €	220 146,08 €	- €	- €			543 633,30 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 25 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID) :

- Approuve l'AP/CP des travaux du Centre d'Art Contemporain (CAC) - Creux de l'Enfer ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,



Stéphane RODIER

